

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

5

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **12 FEVRIER 2026**

Objet de la délibération :

**REALISATION D'UN
PRÊT DE 733 543.20 €
AUPRES DU CREDIT
COOPERATIF POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION EN
VEFA DE 4 LOGEMENTS
PSLA « LE JARDIN DES
POURPRES » A LA
CRAU 538-02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Serge PELLEGRIN.

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Christian BRIEL
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Michèle BUGEAU
Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Carmen COINTREL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL,
Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 18 du 11 Décembre 2025.

Dans le cadre de la construction en VEFA de 4 logements PSLA à La Crau, il convient de réaliser
un emprunt de 733 543,20 €.

Les caractéristiques de ce financement sont les suivantes :

- Etablissement prêteur : Crédit Coopératif
- Durée totale du prêt : 4 ans

- Garantie : Sans garantie
- Frais de dossier : 1 834€
- Remboursement : Echéances annuelles constantes

Phase locative :

- Durée maximale : 4 ans
- Taux d'intérêt : Livret A + Marge 0,80%
- Paiement des échéances : Annuelle

Le Crédit Coopératif s'engage à accompagner les futurs acquéreurs grâce à son agence spécialisée en financement immobilier. Les financements proposés seront sur une durée de 25 ans maximum et en taux fixe ou taux révisable.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à la réalisation de ce prêt.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI